

modément. On y a construit un magnifique môle assez avancé pour que les navires, sans le secours du moindre allége, déchargent dans les magasins qu'on a bâtis au nord. A l'extrémité du môle est la ville, bâtie sur un terrain inégal et en forme de croissant autour du port. Elle comptait avant les troubles trente-cinq ou quarante mille habitans de diverses sectes. Le logement, les meubles, les vêtemens, la nourriture, la conversation, les usages, les mœurs, tout y ressemblait si fort à la vie qu'on mène à Londres, qu'il était difficile d'y trouver d'autre différence que celle qu'entraîne toujours l'excessive population des grandes capitales.

<sup>xi.</sup>  
Les Hollandais fondent la colonie de la Nouvelle-Belge, appelée depuis la Nouvelle-York.

La Nouvelle-Angleterre, semblable à l'ancienne par tant de rapports, a dans son voisinage la Nouvelle-York. Celle-ci, resserrée à l'est par cette principale colonie, et bornée à l'ouest par la Nouvelle-Jersey, occupe un espace étroit de vingt milles sur le bord de la mer, s'élargit insensiblement, et s'enfonce dans le nord deux cents milles dans les terres.

Cette contrée fut découverte vers le commencement du dix-septième siècle par Henri Hudson, fameux navigateur anglais, qui était alors au service de la Hollande. Il entra dans un fleuve considérable auquel il donna son nom, en reconnut légèrement les rives, et remit à la voile pour Amsterdam, d'où il était parti. Un second voyage de l'aventurier donna de cette sauvage région quelques notions moins superficielles.

Dans le système des Européens, accoutumés à compter pour rien les peuples du Nouveau-Monde, ce pays devait appartenir aux Provinces-Unies. Un homme qui courait les mers sous leur pavillon l'avait découvert. Il en avait pris possession en leur nom, et il leur céda tous les droits qu'il pouvait y avoir personnellement. Sa qualité d'Anglais n'était rien à ces titres incontestables. On ne put donc qu'être étonné d'apprendre que Jacques I<sup>er</sup> revendiquait cette contrée, parce que Hudson était né son sujet; comme si la patrie n'était pas le pays qui fait vivre. Aussi ce prince n'insista-t-il que légèrement sur une prétention si peu fondée.

La république, qui ne vit, dans la propriété qu'on ne lui disputait plus, qu'un établissement de commerce pour le castor et pour d'autres pelletteries, la céda à la compagnie des Indes occidentales. Ce corps dirigea toute son action vers ces sauvages richesses, et, pour s'en approcher le plus qu'il était possible, fit élever sur les bords de la rivière d'Hudson, à cent cinquante milles de la mer, le fort d'Orange, qu'on a depuis nommé Albani. C'était là qu'on apportait à ses agens des fourrures, et qu'ils donnaient en échange aux Iroquois des armes à feu et des munitions de guerre pour combattre les Français arrivés depuis peu dans le Canada.

Alors la Nouvelle-Belge n'était qu'un comptoir. La ville d'Amsterdam comprit qu'une colonie se-



rait judicieusement placée dans cette partie du Nouveau-Monde, et en obtint assez aisément la cession en donnant sept cent mille francs à ses propriétaires.

Des vues plus étendues exigeaient d'autres arrangements. On laissa subsister le poste placé au voisinage des cinq nations; mais il parut nécessaire d'en établir un plus considérable à l'embouchure de la rivière dans l'île de Manahatan, et l'on y bâtit la Nouvelle-Amsterdam. La ville, son territoire, le reste de la province, ne furent jamais troublés par les sauvages voisins, les uns trop faibles, et les autres toujours en guerre avec les Français. Aussi cette possession faisait-elle des progrès assez rapides, lorsqu'un orage inattendu vint crever sur elle.

xii.  
A quelle  
époque et  
comment les  
Anglais s'em-  
parèrent de  
la Nouvelle-  
Belge.

L'Angleterre, qui n'avait point alors, avec la Hollande ces liaisons intimes que l'ambition et les succès de Louis XIV cimentèrent dans la suite entre les deux puissances, voyait d'un œil jaloux un petit état à peine formé dans son voisinage étendre dans tout l'univers les branches de sa prospérité. Elle frémissait en secret de ne pouvoir atteindre à l'égalité d'une puissance qui ne devait pas même lui disputer la supériorité. Ces rivaux en commerce comme en navigation l'écrasaient par leur vigilance et leur économie dans les grands marchés du monde entier, et partout la réduisaient au rôle subalterne. Chaque effort qu'elle faisait pour établir la concurrence tournait à son

déshonneur ou à sa perte, et le commerce universel se concentrait visiblement dans les marais de la république. La nation s'indigna des disgrâces de ses négocians, et résolut de leur assurer par la force ce qu'ils ne pouvaient obtenir de leur industrie. Charles II, malgré sa nonchalance pour les affaires, malgré son goût effréné pour les plaisirs, adopta vivement un plan qui pouvait faire tomber dans ses mains les richesses des régions éloignées avec l'empire maritime de l'Europe. Son frère, plus actif, plus entreprenant que lui, l'affermi dans ces dispositions; et d'un commun accord ils firent attaquer les établissemens, les vaisseaux hollandais sans déclaration de guerre.

L'hostilité ainsi commise est une lâche perfidie. C'est l'action d'une horde de sauvages, et non d'un peuple civilisé, d'un assassin de nuit, et non d'un prince guerrier. Celui qui aura quelque confiance dans ses forces et quelque élévation dans l'âme ne surprendra point son adversaire endormi. S'il vous est permis d'abuser de ma sécurité, je puis aussi abuser de la vôtre. Vous me contraignez et je vous force d'être sans cesse en armes; l'état de guerre est permanent, et la paix n'est qu'un mot vide de sens. Ou vous avez quelque juste motif de m'attaquer, ou vous n'en avez aucun. Si vous n'en avez aucun, vous êtes un brigand dangereux contre lequel tous devraient se réunir, et qu'ils sont en droit d'exterminer. Si vous en avez un, notifiez-le. C'est le refus de



réparer une injure ou de restituer une chose usurpée qui vous autorisera à vous jeter sur mes possessions. Avant que d'être agresseur, convainquez-moi d'injustice. Ayez l'approbation de l'univers. Tout ce que je puis vous permettre, c'est de préparer secrètement votre vengeance, c'est de dissimuler vos projets, si l'on s'en alarme, et de ne laisser aucun intervalle entre le déni de justice et l'hostilité. Si vous êtes le plus faible, suppliez et souffrez. Parce qu'on est un usurpateur, faut-il que vous soyez un traître? Méprisez la maxime commune, et ne suppléez ni à la force qui vous manque, ni au courage qui vous compromettrait, par la fourberie. Ayez sans cesse présent le jugement de votre siècle et celui de la postérité.

Au mois d'août 1664 une escadre anglaise mouilla sur les côtes de la Nouvelle-Belge, dont la capitale se rendit à la première sommation. Le reste de la colonie ne fit pas plus de résistance. Cette conquête fut assurée au vainqueur par la paix de Breda. Mais il en fut dépouillé par la république en 1673, quand les intrigues de la France eurent brouillé ces deux puissances maritimes, qui, pour leurs intérêts, n'auraient jamais dû l'être. Un second traité rendit encore l'année suivante les Anglais maîtres d'une province qui depuis resta attachée à leur domination, mais sous la propriété du frère du roi, qui lui donna son nom.

XIII.  
La colonie

La Nouvelle-York fut administrée par les lieu-

tenans du prince avec assez d'adresse pour écarter de leur personne l'indignation des colons. La haine publique s'arrêtait sur leur maître, qui avait concentré dans ses mains tous les pouvoirs. Cet esclavage politique déplaisait également et aux Hollandais, qui avaient préféré leurs plantations à leur patrie, et aux Anglais, qui étaient venus les joindre. Accoutumés à la liberté, les peuples se montraient impatiens du joug. On paraissait généralement disposé à un soulèvement ou à une émigration. La fermentation ne s'arrêta que lorsqu'en 1683 la colonie fut invitée à choisir des représentans pour régler dans des assemblées ce qui conviendrait à ses intérêts.

Le colonel Dongan, chargé de cet arrangement, était un homme d'un esprit hardi, étendu. Il ne se borna pas, comme ceux qui jusqu'alors avaient gouverné la province, à concéder des terres à quiconque se présentait pour les défricher. Ses soins s'étendirent aux cinq nations, trop négligées par ses prédécesseurs. Les Français travaillaient sans relâche à diviser ces sauvages, dans l'espérance de les asservir; et ils avaient avancé ce grand ouvrage par le moyen des néophytes que faisaient leurs missionnaires. Il convenait à l'Angleterre de traverser ce plan; mais le duc d'York, qui avait d'autres intérêts que ceux de son pays, voulait que son lieutenant en favorisât l'exécution. Dongan, quoique catholique, s'écarta constamment de la direction qui lui était tracée; et il

est abandonnée au duc d'York. Principes sur lesquels il fonde son administration.



traversa de toutes ses forces un système qui contrariait ses principes politiques. Il nuisit même de toutes les manières à la nation rivale de la sienne; et tous les mémoires du temps attestent qu'il en retarda beaucoup les progrès.

La conduite de cet habile chef était différente dans l'intérieur de la colonie. Par goût et par ordre il favorisa l'établissement des familles de sa communion et de la communion du prince. Une sorte de mystère accompagnait cette protection. Mais, aussitôt que Jacques II fut monté sur le trône, le collecteur des revenus publics, les principaux officiers, un grand nombre de citoyens se déclarèrent partisans de Rome.

Cet état occasionna une grande fermentation dans les esprits. On s' alarma pour la cause protestante. Les gens sages craignaient une sédition. Dongan réussit à contenir les mécontents; mais la révolution lui fit quitter librement sa place. En bon Anglais, il se soumit au nouveau gouvernement; et, par une fierté de caractère particulière à sa nation, il fit passer au roi détrôné tout ce qu'il avait acquis de richesses dans une longue et glorieuse administration.

Cet homme singulier avait à peine quitté l'Amérique, que la Nouvelle-Angleterre chassa son gouverneur Edmont Andross, un des instrumens les plus actifs des vues arbitraires du roi Jacques. Quelques milices de la Nouvelle-York, séduites par cet exemple, voulurent faire le même trai-

tement à Nicholson, passagèrement chargé du gouvernement. Il vint à bout de former un parti en sa faveur, et la colonie fut en proie à deux factions armées, jusqu'à l'arrivée du colonel Sloughter.

Ce chef, envoyé par le roi Guillaume, convoqua les membres de l'état le 9 avril 1691. Cette assemblée annula tout ce qui avait été statué jusqu'alors de contraire à la constitution britannique. Elle arrêta des lois qui n'ont pas cessé de servir de règle. Depuis cette époque, le pouvoir exécutif appartient au gouverneur nommé par la couronne. Elle lui donna douze conseillers, sans le consentement desquels il ne pouvait signer aucun acte. Trente députés choisis par les habitans représentaient les communes. Tous les pouvoirs étaient concentrés dans l'assemblée composée de ces différens membres. Au commencement, sa durée fut illimitée. On la fixa depuis à trois ans. Elle s'étendit depuis à sept, comme celle du parlement d'Angleterre, dont elle suivait les révolutions.

Il était temps qu'un ordre invariable s'établît dans la colonie. Elle avait à soutenir contre les Français du Canada une guerre vive et opiniâtre que le détronement de Jacques II avait allumée. Ces hostilités, terminées à Riswick, recommencèrent pour la succession d'Espagne. Les provinces voisines de la Nouvelle-York prirent quelque part à ces divisions; mais ce fut elle qui reçut

xiv.  
Le roi Guillaume donne un gouvernement à la colonie. Evénemens postérieurs à ce nouvel ordre de choses.



ou porta les plus grands coups, qui soudoya les troupes, qui fut entraînée dans des dépenses plus considérables.

Malheureusement les contributions des citoyens, ordonnées par l'assemblée générale, étaient versées dans une caisse dont la disposition absolue appartenait au gouverneur. Il arrivait souvent que des chefs avides ou dissipateurs détournaient pour leur usage les fonds destinés au service public. C'était une source perpétuelle de dissension. La reine Anne régla en 1705 que la même autorité qui aurait déterminé les impositions en prescrirait l'usage, et pourrait se faire rendre compte de l'emploi qui en aurait été fait.

Les malversations furent arrêtées par cet arrangement; et cependant les tributs que payait la province ne suffisaient pas aux dépenses qu'exigeait la continuation de la guerre. L'embarras où l'on se trouvait fit imaginer pour la première fois, en 1709, de créer des billets de crédit, qui furent beaucoup plus multipliés dans la suite que ne l'exigeaient les besoins, que ne le permettaient les intérêts de la colonie.

Chargé, en 1720, de la conduire, Burnet, fils du fameux évêque de ce nom, qui avait si fort contribué à placer le prince d'Orange sur le trône, Burnet ne réussit pas à faire cesser ce désordre; mais il forma un autre plan pour la prospérité de son gouvernement. Les Français du Canada avaient besoin pour leurs échanges avec les sau-

vages de plusieurs marchandises que leur métropole ne leur fournissait pas. Ils les tiraient de la Nouvelle-York. L'assemblée générale de cette province proscrivit, par les conseils de son chef, cette communication. Mais, comme ce n'était pas assez d'avoir mis de l'embarras dans les opérations d'un rival actif, on résolut de se mettre à sa place.

Une grande partie des fourrures qui étaient portées à Montréal passaient sur les rives occidentales du lac Ontario. Burnet obtint, en 1722, des Iroquois la permission d'y bâtir le fort d'Oswego, où ces sauvages richesses pouvaient être aisément interceptées. Dès que cet établissement fut formé, les marchands d'Albani envoyèrent leurs marchandises à Chenectady, où elles étaient embarquées sur la Mohawts, qui les conduisait à Oswego. La navigation de cette rivière est très-difficile; et cependant les Anglais eurent des succès qui surpassèrent leurs espérances. Ces échanges devaient même augmenter, s'ils n'avaient été traversés de toutes les manières.

Les Français construisirent en 1726 à Niagara un fort où s'arrêtaient les fourrures qui, sans cet établissement, auraient été portées à Oswego. Les marchandises anglaises, qu'ils ne pouvaient plus recevoir ouvertement, leur furent livrées en fraude jusqu'à l'année 1729, époque remarquable où des intérêts particuliers firent révoquer la loi qui interdisait ce commerce. Enfin l'Angleterre chargea



les pelleteries de plus forts droits qu'elles n'en payaient en France.

Pendant que ces entraves multipliées diminuaient les liaisons qu'on avait espéré d'entretenir avec les sauvages, les cultures étaient poussées avec beaucoup de vivacité et de succès dans toute l'étendue de la province. Elles avaient, il est vrai, languì quelque temps dans les comtés où Jacques II avait accordé des terrains immenses à quelques hommes trop favorisés; mais à la fin ces comtés s'étaient peuplés comme les autres. Malheureusement la plupart des habitans n'occupaient, comme en Écosse, que des terres amovibles à la volonté du seigneur; et plus malheureusement encore cette dépendance donnait aux grands propriétaires une influence dangereuse dans les résolutions publiques.

Ce vice dans le gouvernement se fit singulièrement sentir dans les deux guerres destructives qu'on eut à soutenir en 1744 et en 1756 contre les Français. La colonie éprouva durant ces cruelles animosités des maux dont elle aurait au moins évité une partie, si les efforts pour repousser ces hommes entreprenans et leurs féroces alliés eussent été concertés à temps et mieux combinés. Il fallait que le Canada devint, à la paix de 1763, une possession britannique pour que la Nouvelle - York se livrât sans intervalle, sans embarras et sans inquiétude, à l'extension de son

commerce avec les sauvages, au défrichement de ses plantations.

Cette province, dont les limites n'ont été réglées qu'après les discussions les plus longues, les plus vives, les plus opiniâtres avec la Nouvelle-Angleterre, la Nouvelle-Jersey et la Pensylvanie, forme aujourd'hui dix comtés. Elle n'a que peu d'étendue au bord de la mer; mais en profondeur son territoire s'étend jusqu'au lac George ou Saint-Sacrement, et jusqu'au lac Ontario. Des montagnes situées entre ces deux lacs sort la rivière d'Hudson, qui ne reçoit que de faibles canots durant soixante-cinq milles; encore cette navigation est-elle interrompue par deux cascades qui obligent à deux portages d'environ deux cents toises chacun. Mais d'Albani à l'Océan, c'est-à-dire dans l'espace de cent cinquante milles, on voit voguer sur ce magnifique canal, avec la marée, jour et nuit, durant toutes les saisons, sans crainte d'aucun accident, des bâtimens de quarante à cinquante tonneaux qui entretiennent une circulation continuelle et rapide dans la colonie.

La partie de ce grand établissement que les navigateurs trouvent d'abord, c'est l'île Longue, séparée du continent par un canal étroit. Elle a cent vingt milles de long sur douze de large, divisés en trois comtés. Les sauvages qui occupaient ce grand espace s'éloignèrent ou périrent successivement. Leurs oppresseurs durent leur première aisance à la pêche de la baleine et du loup-marin.

xv.  
Sol, popula-  
tion, com-  
merce de la  
colonie.



A mesure que ces races qui cherchent les côtes désertes disparurent, on s'occupa de la multiplication des troupeaux, surtout des chevaux. Quelques cultures se sont depuis établies sur ce sol trop sablonneux.

Le terrain est plus inégal dans le continent : mais il devient plus uni et plus productif à mesure qu'on approche des lacs et du Canada. Si jamais les marais qui couvrent encore cette extrémité de la colonie sont desséchés, si les rivières qui l'arrosent sont un jour resserrées dans leur lit, cette contrée sera la plus fertile de la colonie.

Suivant les derniers calculs, la province compte deux cent cinquante mille habitans de diverses nations, de sectes diverses. Les riches pelleteries qu'ils tirent des sauvages et celles de leurs productions qu'ils ne consomment pas sont conduites au marché général. C'est une ville importante, aujourd'hui désignée, comme la colonie entière, sous le titre de Nouvelle-York. Elle fut autrefois bâtie par les Hollandais dans l'île de Manahatan, longue de quatorze milles, et d'un mille dans sa plus grande largeur.

Le commerce y a rassemblé sous un climat très-sain dix-huit ou vingt-mille habitans dans un espace partie bas et partie élevé. Les rues sont fort irrégulières, mais très-propres. Les maisons, bâties de briques et couvertes de tuiles, offrent plus de commodités que d'élégance. Les vivres sont abondans, d'excellente qualité et à bon marché.

L'aisance est universelle. La dernière classe du peuple a une ressource assurée dans les huîtres, dont la pêche seule occupe deux cents bateaux.

La ville, placée à deux milles de l'embouchure de la rivière d'Hudson, n'a proprement ni port, ni bassin : mais elle n'en a pas besoin. Sa rade, ouverte dans toutes les saisons, accessible aux plus grands vaisseaux, à l'abri de tous les orages, doit lui suffire. De là sortent les nombreux navires qu'on expédie pour différens parages. Les denrées ou marchandises qui furent expédiées en 1769 montèrent à 4,352,446 liv. 17 sous 9 den. Depuis cette époque les productions de la colonie ont augmenté sensiblement ; et elles doivent encore beaucoup croître, puisque la moitié des terres n'est pas en valeur, et que celles qu'on a défrichées ne sont pas aussi bien cultivées qu'elles le seront lorsque la population sera devenue plus considérable.

Les Hollandais, premiers fondateurs de la colonie, y établirent cet esprit d'ordre et d'économie qui distingue partout leur nation. Comme ils formèrent toujours le plus grand nombre des habitans, même après le changement de domination, l'exemple de leurs mœurs fit l'esprit général des peuples que la conquête leur associa. Les Allemands, poussés en Amérique par la persécution religieuse qui les chassait du Palatinat ou des autres provinces de l'empire, se trouvèrent disposés

xvi.  
Mœurs anciennes et mœurs nouvelles de la Nouvelle-York.